

DEL2024\_05\_078

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 29  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES INDEMNITES D'ELUS

#### *Sur proposition de Xavier LEMOINE.*

Le Conseil Municipal ;

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, tels qu'ils résultent des lois n° 2015-366 du 31 mars 2015, n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 et n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, tel que modifié par le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 ;

Vu les articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1 prévoyant la possibilité de créer des postes d'Adjoints de quartiers, sans que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020\_05\_044 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'Adjoints de quartiers ;

1/3

DEL2024\_05\_078

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022\_11\_64 du 16 novembre 2022 portant sur la nouvelle répartition de l'enveloppe globale des indemnités d'élus ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022\_11\_65 du 16 novembre 2022 fixant le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes, aux Adjointes de quartiers et aux Conseillers municipaux délégués ;

Considérant que les taux maximaux applicables pour l'exercice des fonctions d'élus des communes de 20 000 à 49 999 habitants sont fixés comme suit :

- ✓ 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'indemnité du Maire,
- ✓ 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour celle d'un Adjoint, d'un Adjoint de quartiers ou d'un Conseiller municipal délégué.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leur fonction, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux Adjointes et Adjointes de quartiers réellement en exercice,

Considérant que Monsieur le Maire renonce de façon expresse au montant maximum de droit, et qu'il convient donc de délibérer sur le montant de ses indemnités,

Considérant qu'il convient d'actualiser la répartition des indemnités de fonction attribuées aux élus, à la suite de la désignation de 5 nouveaux Conseillers municipaux délégués ;

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. De maintenir le montant des indemnités d'élus, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixée à 21 333,60 € (valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2024), établie de la façon suivante :
  - Maire : 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 3 699,47 €
  - 13 Adjointes : 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 17 634,13 €
2. De répartir l'enveloppe indemnitaire globale ainsi fixée comme suit :

Fonction	% d'attribution	Montant par élu	Montant total
1 Maire	87,79 %	3 608,63 €	3 608,63 €
10 Adjointes	26,00 %	1 068,74 €	10 687,40 €
3 Adjointes de quartiers	26,00 %	1 068,74 €	3 206,22 €
10 Conseillers municipaux délégués	06,00 %	246,63 €	2 466,30 €

3. De verser les indemnités de fonctions aux 5 nouveaux Conseillers municipaux délégués à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.
4. De préciser que les indemnités d'élus seront revalorisées à chaque augmentation du point d'indice ou en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DEL2024\_05\_078

5. De dire que les dépenses ainsi envisagées seront imputées sur le chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :**

**30 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Mohammed YACHOU

**5 ABSTENTIONS**

M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 27/05/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 27/05/2024

Montfermeil, le 27/05/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

